



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 17 décembre 2024 à 19h45 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau    | - Serge Brault  |
| - Mario Dufour       | - David Dumont  |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 17 DÉCEMBRE 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réserves financières
3. Adoption du règlement #450-3 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception
4. Adoption du règlement #466 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville
5. Renouvellement des conditions de travail des employés municipaux
6. Politique de reconnaissance des employés municipaux
7. Budget 2024 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire
8. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
9. Levée de l'assemblée

#### 2024-12-355 Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #2024-12-355 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### 2024-12-356 Réserves financières

#### Résolution #2024-12-356 : Réserves financières

CONSIDÉRANT QUE toute Municipalité peut créer au profit de l'ensemble de son territoire une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une somme de 15 000\$ soit affectée à la réserve financière pour le traitement de l'eau potable pour l'exercice financier 2025, somme provenant des revenus de taxation foncière;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QU'une somme de 40 000\$ soit affectée à la réserve financière pour l'assainissement des eaux pour l'exercice financier 2025, somme provenant des revenus de taxation foncière;

Il est également résolu que ces réserves soient créées au profit de l'ensemble du territoire de la Municipalité de Napierville et aux fins de financer les dépenses visées à l'article 1094.7 du code municipal.

ADOPTÉE

**2024-12-357**  
**Adoption du**  
**règlement #450-**  
**3 fixant les taux**  
**de taxes et les**  
**tarifs pour**  
**l'exercice**  
**financier 2025 et**  
**les conditions de**  
**leur perception**

**Résolution #2024-12-357 : Adoption du règlement #450-3 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a adopté son budget pour l'année 2025 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 988 du *Code municipal du Québec*, toute taxe doit être imposée par règlement;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification et, de la même façon, prévoir qu'est financée tout ou partie d'une quote-part ou contribution dont elle est débitrice pour un bien, un service ou une activité d'une autre municipalité ou d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 981 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut établir le taux d'intérêt applicable aux taxes dont le paiement n'est pas effectué à temps;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut établir le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités relatives aux versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 12 décembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #450-3 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception soit adopté.

ADOPTÉE

**2024-12-358**  
**Adoption du**  
**règlement 466**  
**établissant les**  
**tarifs pour**  
**divers services**  
**rendus par la**  
**municipalité de**  
**Napierville**

**Résolution #2024-12-358 : Adoption du règlement #466 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement #432 relatif à l'établissement des tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à l'assemblée du 12 décembre 2024.

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #466 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville soit adopté.

ADOPTÉE

### 2024-12-359 Renouvellement des conditions de travail des employés municipaux

### Résolution #2024-12-359 : Renouvellement des conditions de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement des conditions de travail des employés municipaux, incluant les cadres, venant à terme le 31 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des postes sont maintenus ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale, madame Julie Archambault, ainsi que la Mairesse, madame Chantale Pelletier à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville les ententes sur les conditions de travail des cadres pour les années 2025,2026,2027 et 2028;

QUE le Conseil municipal autorise la Mairesse, madame Chantale Pelletier à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville, les nouvelles conditions de travail de la Directrice générale, madame Julie Archambault pour les années 2025,2026,2027 et 2028;

QU'en vertu du règlement #421 et ses amendements déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité, les nouvelles ententes sur les conditions de travail des employés non-cadres seront signées par la mairesse, madame Chantale Pelletier et par la directrice générale, madame Julie Archambault pour les années 2025,2026,2027 et 2028;

QUE les conditions de travail de tous les employés municipaux seront révisées au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE

### 2024-12-360 Politique de reconnaissance des employés municipaux

### Résolution #2024-12-360 : Politique de reconnaissance des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire encadrer les différents événements de reconnaissance des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'une politique de reconnaissance pour les employés municipaux a été adoptée au mois d'août 2022 suivant résolution #2022-08-



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

234 et que cette politique a été mise à jour au mois d'avril 2023 suivant résolution #2023-04-165;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'application de cette dernière, il y a lieu d'apporter certaines modifications;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la nouvelle version de la Politique de reconnaissance des employés municipaux.

Il est également résolu d'abroger la Politique de reconnaissance des employés municipaux adoptée le 06 avril dernier.

ADOPTÉE

**2024-12-361**  
**Budget 2024 :**  
**Excédent affecté**  
**pour équilibre**  
**budgétaire**

**Résolution #2024-12-361 : Budget 2024 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2024 une somme de 250 000\$ a été réservée à même le surplus libre afin d'équilibrer le budget ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires démontrent présentement qu'il ne sera pas nécessaire d'injecter l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'annuler un montant équivalent à 250 000\$ de l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire.

ADOPTÉE

**Période de**  
**questions sur les**  
**sujets à l'ordre**  
**du jour**

**Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour au Conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & greff.-trés.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Napierville**

**2024-12-362**

**Levée de  
l'assemblée**

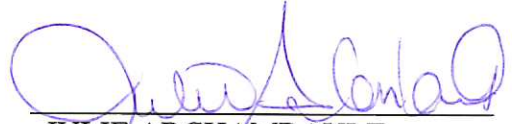
**Résolution #2024-12-362 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 19h58.

ADOPTÉE

  
\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

  
\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

